

## Charte des adhérents de l'AKPI



L'AKPI soutient le développement professionnel des kinésithérapeutes Isérois engagés dans la prise en charge d'enfants.

Bien que l'adhésion vous laisse libre de votre pratique professionnelle, elle vous engage moralement à adhérer à la charte rassemblant les valeurs de l'association.

Cette charte est rédigée dans l'intérêt des patients et participe à l'amélioration de la qualité des soins en rééducation pédiatrique en Isère.

En adhérant à l'AKPI, je m'engage:

- **offrir une qualité et une continuité de soin** et à placer le projet de l'enfant et de sa famille au cœur du processus de soin
- **participer** aux actions de l'association : conférences, groupes de travail, échanges sur nos pratiques, ...
- **promouvoir** la kinésithérapie pédiatrique auprès des acteurs de la petite enfance et des soignants
- être dans une **démarche de formation** dans le domaine pédiatrique, à actualiser mes connaissances et m'informer sur les recherches (para-) médicales dans la prise en charge du jeune enfant. Dans ce cadre, je peux être sollicité par l'association pour:
  - partager mon expérience et mon savoir auprès des autres professionnels de l'association
  - participer, avec mon accord, à des études mises en place ou soutenues par l'association
- dans le respect des pratiques de chacun, à **faire du lien** avec les autres adhérents et autres professionnels ...

Je, soussigné ....., m'engage à respecter la Charte des adhérents de l'AKPI.

Date et signature :